

Compte rendu de séance

Séance du 15 Décembre 2022

L' an 2022 et le 15 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de M. DEPOISSON Emmanuel, Maire

Présents : M. DEPOISSON Emmanuel, Maire, Mmes : AUBERTIN Agnès, THEVENOT-LABBE Audrey, MM : BARBIER Didier, DEPAILLAT Dominique, GOBILLOT Loïc, HUGUENY Thierry, MARCAND Philippe, PERREAU Manuel

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 09/12/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme THEVENOT-LABBE Audrey

SOMMAIRE

1. DEL2022_034 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023- NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL ET D'UN AGENT RECENSEUR
2. DEL2022_035 : AGRIVOLTAÏSME / ETUDE DE FAISABILITÉ
3. DEL2022_036 : ONF / DESTINATION DES COUPES 2023
4. QUESTIONS DIVERSES

Le dernier PV de séance a été validé à l'unanimité.

1. réf : DEL2022_034 / RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023- NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL ET D'UN AGENT RECENSEUR

Le recensement de la population de DARMANNES aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023 .

Le Maire propose que la secrétaire de Mairie soit coordonnateur communal et agent recenseur; cette dernière ayant déjà effectué ces missions lors des précédents recensements et ayant une bonne connaissance des administrés.

Le conseil municipal, accepte cette proposition à l'unanimité.

L'indemnité allouée à l'agent recenseur fera l'objet d'une délibération ultérieure .

A l'unanimité (pour:9 , contre:0 , abstention(s): 0)

2. réf : DEL2022 035 / AGRIVOLTAÏSME / ETUDE DE FAISABILITÉ

La société VENTELYS est venue exposer son projet sur le territoire de la commune qui s'élargi aussi sur celui des communes voisines .

l'idée est de poser des panneaux photovoltaïques sur des terres peu rentables tout en laissant la possibilité aux agriculteurs de cultiver ou de faire de l'élevage en dessous.

Après discussion et délibération, les membres du conseil ont voté , à la majorité, Contre le fait de laisser la société continuer son étude de faisabilité sur le territoire de la commune .

A la majorité (pour:4 (Emmanuel DEPOISSON, Loïc GOBILLOT, Manuel PERREAU et Thierry HUGUENY) , contre:5 (Didier BARBIER, Agnès AUBERTIN, Dominique DEPAILLAT, Philippe MARCAND et Audrey THEVENOT-LABBÉ) , abstention(s): 0)

3. réf : DEL2022 036 / ONF / DESTINATION DES COUPES 2023

Le conseil municipal, après délibération,

1/ Sollicite l'inscription à l'état d'assiette 2023 des parcelles suivantes :

* Coupes réglées :

parcelle 11 / 6.54 ha / coupe d'amélioration
parcelle 14 / 7.27 ha / coupe d'amélioration
parcelle 44 / 6.66 ha / coupe d'amélioration
parcelle 50 / 8.36 ha / coupe d'ensemencement
parcelle 51 / 9.07 ha / récolte définitive
parcelle 52 / 4.54 ha / coupe d'amélioration
parcelle 62 / 11.77 ha / régénération secondaire

* parcelle dont le passage est reporté : 12 / 8.91 ha / coupe rase / délai 2027

2/ Décide la vente en bloc et sur pied, par les soins de l'ONF, des parcelles suivantes :

Parcelles 44, 50, 51, 52 et 62 / trituration feuillues / mise en vente en 2023

3/ Décide l'exploitation en régie des parcelles 44, 50, 51, 52 et 62 : vente du bois d'œuvre en 2024 .

4/ Décide la délivrance en bloc et sur pieds des parcelles n°11 et 14 en 2023.

- Fixe les délais d'exploitation des coupes délivrées (en dehors des périodes pluvieuses) :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 14/04/2024
- Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2024
- Façonnage et vidange des houppiers : 15/10/2024

A la majorité (pour:8 , contre:0 , abstention(s): 1 (Agnès AUBERTIN))

4. QUESTIONS DIVERSES

*** ONF / VENTE DE HOUPPIERS**

Le Maire informe les conseillers que les houppiers sont vendus à 9€/m3 dans les parcelles 28, 29, et 61 (67 m3) et à 12,50 € dans les parcelles 7, 8, 9 et 10 (117 m3).

*** NETTOYAGE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Un nettoyage complet de la salle sera à faire cette année. Les devis demandés l'année dernière seront réactualisés et un devis sera aussi demandé à l'entreprise de réinsertion DEFIS . Le Maire prendra le meilleur rapport qualité/prix.

*** BILAN TRAVAUX EFFECTUÉS DEPUIS DERNIERE SEANCE**

- Les décorations de Noël ont été posées le samedi 03 décembre par Loïc GOBILLOT, Manu DEPOISSON, Manuel PERREAU, Audrey THEVENOT -LABBÉ et Emmanuel LABBÉ

- le clocher de l'église a été nettoyé par l'entreprise DEFIS aujourd'hui. Bruno avait repoussé tout ce qui se trouvait à l'étage des cloches avant leur intervention.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 16/01/2023
Le Maire
Emmanuel DEPOISSON